

appartement dans le bâtiment B de cette copropriété (lot N°16) dont elle n'a que faire et dont elle n'a jamais pris possession. On nous parlera ensuite des problèmes financiers de la Ville de Paris...

Enfin, les ateliers du N°15 sont reliés à un local abrité par une verrière au fond de la cour du N°12. Ce local, non compris dans la réserve, ne pouvant lui être d'aucune utilité, les copropriétaires du N°12 souhaiteraient qu'il leur soit cédé pour être transformé en garage à vélos.

2.2.3 Le côté impair de l'impasse est constitué de petits immeubles, pour la plupart en mauvais état. Là encore, il ne faut pas espérer que les propriétaires investissent dans leur réhabilitation tant qu'il feront face à des terrains vagues et immeubles murés.

- Au rez de chaussée du N° 6, un vaste local qui était autrefois un PMU est aujourd'hui fermé. Il fait face au futur jardin dans une impasse exempte de circulation automobile et pourrait intéresser la municipalité du 18^{ème} à la recherche de locaux dans le quartier pour y héberger diverses activités (cf relevé de propriété en Annexe 2).